

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception

22/08/2016

Dossier complet le

05/09/2016

N° d'enregistrement

2016-AAA-DP-00132

### 1. Intitulé du projet

Projet de création d'une microcentrale hydroélectrique au barrage d'Aubusson d'Auvergne

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays de Courpière

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Le Président, M. Michel GONIN

RCS / SIRET

2 4 6 3 0 1 0 1 4 0 0 0 1 4

Forme juridique

Etablissement Public Coopération  
Intercommunale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 25° : Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique. - Sous rubrique : Installations d'une puissance maximale brute totale inférieure à 500 kw	Puissance maximale brute du projet de turbinage du barrage d'Aubusson = 120 kW

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet concerne la création d'une microcentrale hydroélectrique pour le turbinage des eaux de surverse du barrage d'Aubusson d'Auvergne.

Ce projet sera intégré dans le dossier de renouvellement de l'autorisation du barrage d'Aubusson d'Auvergne ; barrage autorisé par arrêté préfectoral le 02 octobre 1986 pour une durée de 30 ans et dont l'autorisation arrive donc à échéance en octobre 2016.

Le projet de création d'une microcentrale hydroélectrique est intégré à un projet global d'aménagement du barrage d'Aubusson qui comprend la mise en conformité du déversoir de crue pour augmenter sa capacité d'évacuation ainsi que la réhabilitation de la passe à poissons.

## 4.2 Objectifs du projet

- Valoriser la chute d'eau existante du barrage d'Aubusson (environ 13 m de chute avec un débit moyen de 1m<sup>3</sup>/s) pour créer une énergie verte qui pourrait être potentiellement réutilisée localement.
- Intégrer le projet de turbinage aux travaux de sécurisation du déversoir de crue et de réhabilitation de la passe à poissons pour assurer une parfaite compatibilité des projets
- Réaliser les travaux en même temps pour diminuer les coûts

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seraient intégrés aux travaux d'aménagement du barrage. L'avant-projet n'est pas encore définitif mais les grandes lignes qui ont pour l'instant été validées par les partenaires techniques (ONEMA, DREAL, DDT...) sont :

- réutiliser les bassions amonts de la passe à poisson actuelle pour faire la prise d'eau du turbinage ;
- intégrer la conduite forcée dans l'ouvrage de protection du talus en rive droite ou dans le chenal du déversoir secondaire ;
- réaliser un bâtiment de production en aval du bassin de dissipation et de l'entrée de la passe pour assurer l'attractivité de celle-ci.

d'une superficie de 20 à 30 m<sup>2</sup>

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans l'optique de ne pas impacter le Couzon aval, les élus de la communauté de communes ont décidé que le turbinage se ferait au fil de l'eau et donc cela ne concernerait uniquement que les eaux de surverse du barrage d'Aubusson. Comme c'est déjà le cas aujourd'hui, il n'y aura pas de marnage de la retenue sauf en condition d'étiage sévère ou un débit minimum de 100 L/s "garanti" sera restitué par la vanne de demi-fond. La restitution des eaux turbinées se ferait directement dans le Couzon en aval du bassin de dissipation, il n'y aura par conséquent pas de tronçon court-circuité.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera intégré au dossier de demande de renouvellement d'autorisation de plan d'eau qui sera déposé en octobre 2016.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Procédure de renouvellement d'autorisation de plan d'eau au titre de la loi sur l'eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Puissance maximale brute : 120 kW Hauteur de chute : 13m Débit d'équipement 1 m3/s Production annuelle : 300 000 kW/an	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 3 ° 36 ' 14.4" E

Lat. 45 ° 44 ' 38.1" N

Barrage d'Aubusson d'Auvergne -  
63120 AUBUSSON D'AUVERGNE

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

2 Octobre 1986

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans les travaux d'aménagement du barrage d'Aubusson qui comprennent :  
- La mise en sécurité du déversoir de crue pour augmenter sa capacité d'évacuation  
- La réhabilitation de la passe à poisson

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Aucun usage, implantation en pied de barrage, en rive droite du déversoir de crue et du bassin de dissipation.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU d'Aubusson d'Auvergne, classement de la parcelle en zone N.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZNIEFF de type 1 : Le Couzon
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Commune d'Aubusson d'Auvergne, code INSEE 63015
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Parc Naturel Régional Livradois Forez
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Cavité minière de la Pauze FR8302010 - Dore et Affluents FR8301091
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Les eaux utilisées pour le turbinage concernent uniquement des eaux de surverse qui transitent normalement par le déversoir principal bétonné. Selon les préconisations ONEMA, les eaux seront restituées en aval immédiat du bassin de dissipation pour assurer une parfaite compatibilité avec l'entrée de la passe à poissons. Par conséquent il n'y aura aucun tronçon court-circuité.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de perturbation à prévoir car pas de marnage et pas de tronçon court-circuité. Au contraire nous réfléchissons avec le comité technique à déterminer la profondeur optimale de la prise d'eau du turbinage dans le lac pour pouvoir améliorer la qualité thermique des eaux sortants du plan d'eau en période estivale.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	X	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	X	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	X
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	X
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	X
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	X
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	X
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	X
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	X

**6.2 Les Incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les Incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

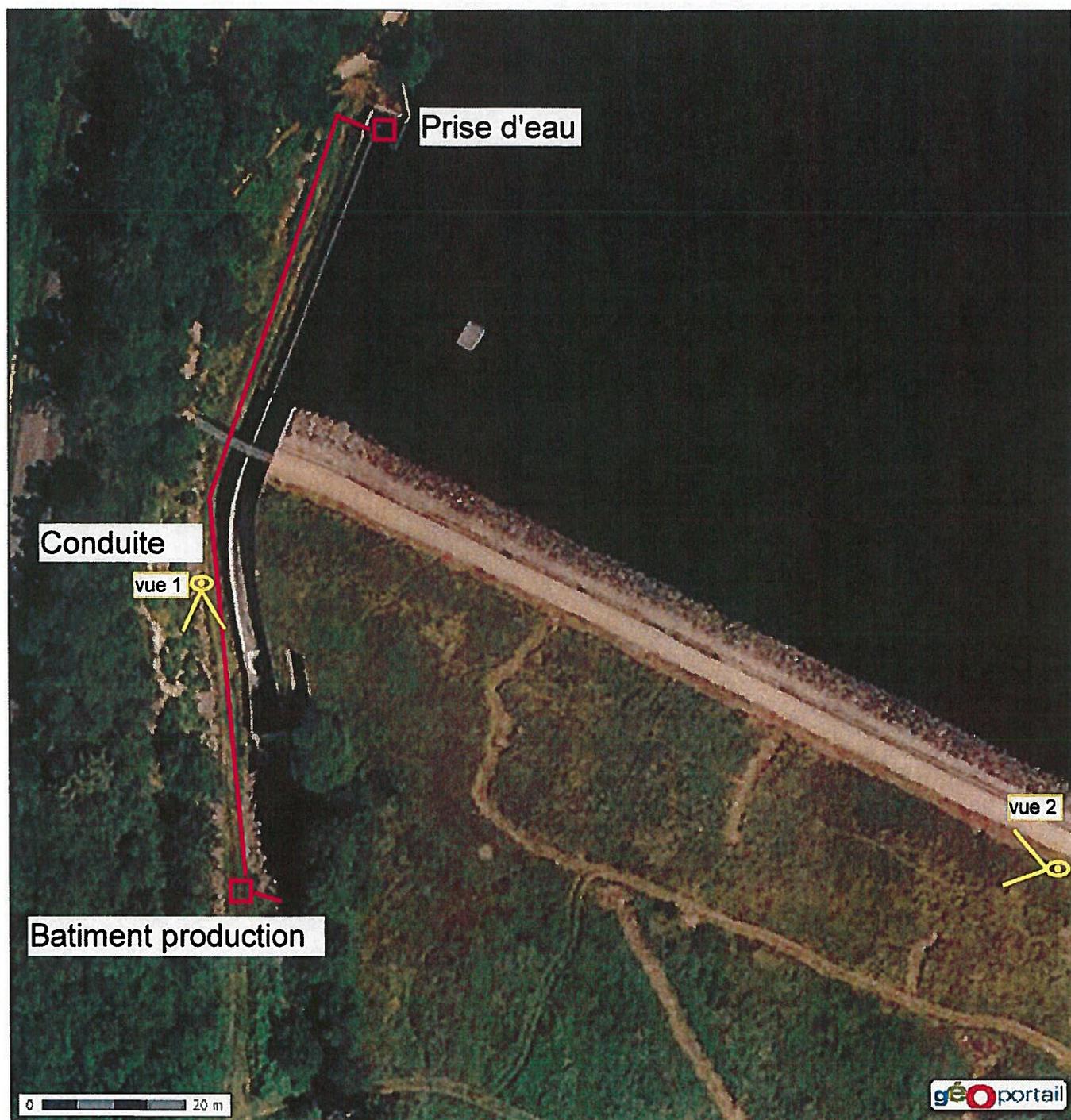
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du fait :

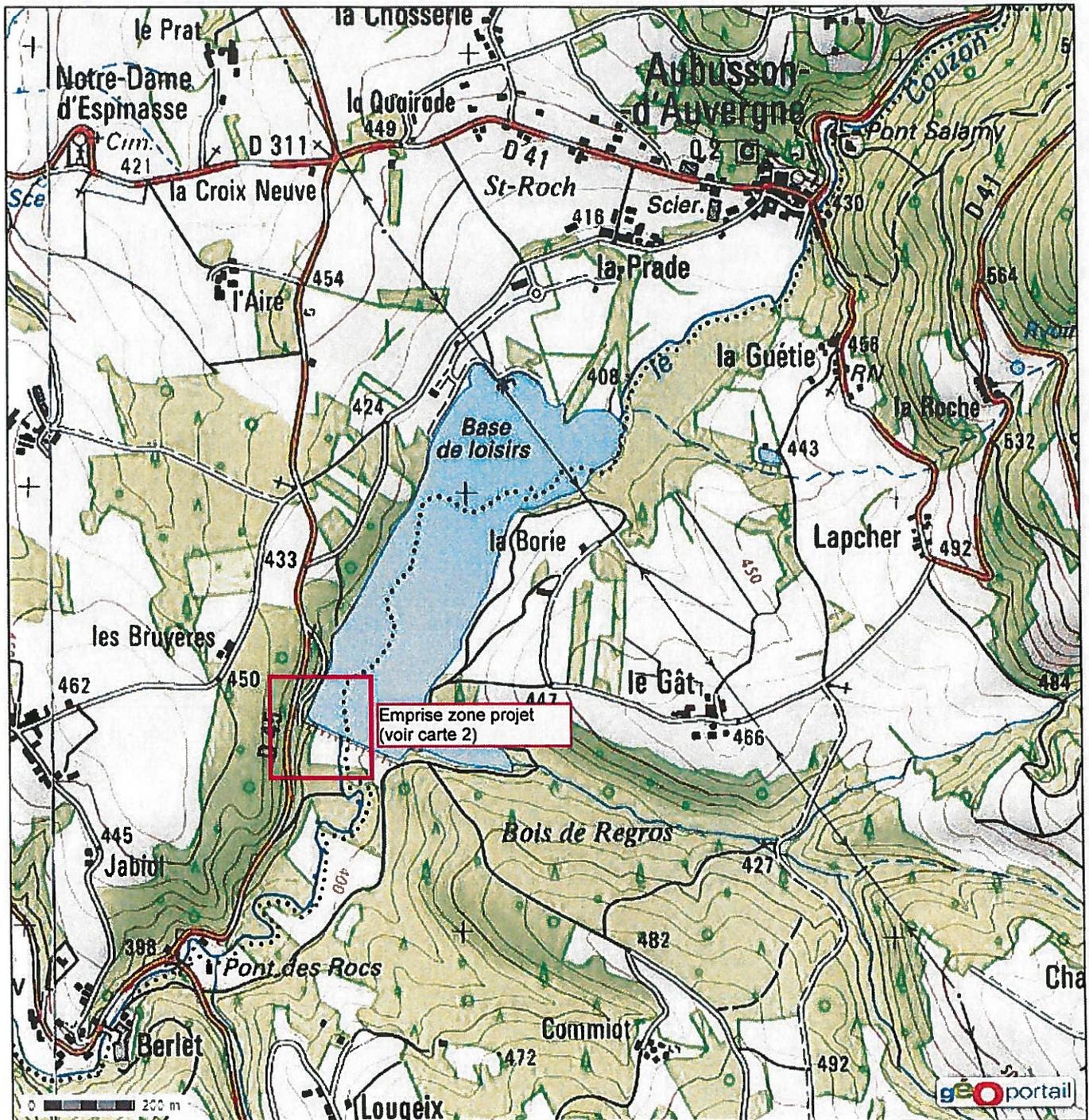
- que le barrage d'Aubusson est un ouvrage déjà existant et qu'il doit faire l'objet d'une demande de renouvellement d'autorisation ;
- que dès l'émergence du projet d'aménagement du barrage d'Aubusson, la communauté de communes du Pays de Courpière s'est entouré de l'ensemble des partenaires techniques et administratifs (ONEMA, DDT, Fédé Pêche 63, SAGE Dore, Natura 2000...) pour mener à bien le projet et assurer une parfaite prise en compte des enjeux sécuritaires, écologique et financiers ;
- que le mode d'exploitation sans marnage décidé par les élus de la communauté de communes n'engendrerait selon les partenaires techniques aucun impact sur le Couzon aval et qu'au contraire cela devrait permettre améliorer la qualité thermique des eaux sortants du plan d'eau en période estivale ;
- qu' il a donc été convenu avec M. Landry Pont de la DDT Puy de Dôme d'intégrer le projet de turbinage au dossier de renouvellement de l'autorisation du barrage d'Aubusson d'Auvergne (dépot prévu avant octobre 2016) et d'inclure le projet de turbinage à l'étude d'incidence du projet global d'aménagement réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation.

Nous pensons par conséquent que notre projet peut être dispensé d'étude d'impact.





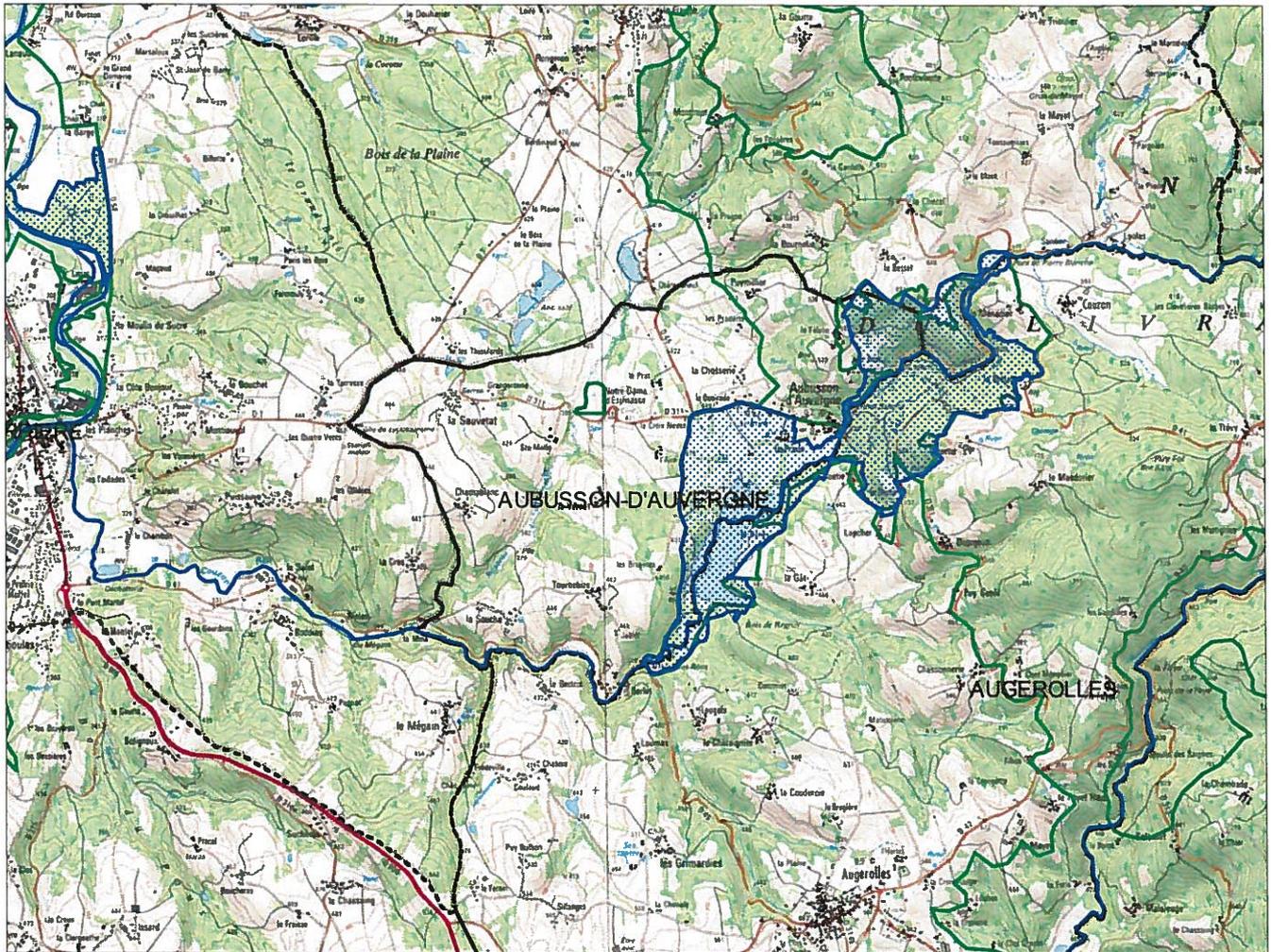
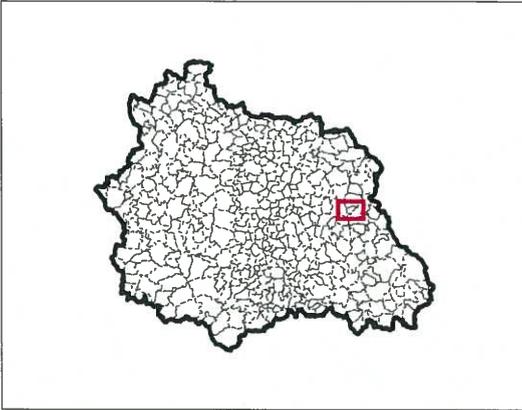
CARTE n°2 : Zoom sur projet sur fond photographie aérienne et localisation des prises de vue de la zone d'implantation



CARTE n°1 : Plan de situation du projet  
sur fond IGN 1/25000

# Données Environnementales du Puy de Dôme

Commune de : AUBUSSON-D'AUVERGNE



0 1 2 km

Echelle : 1 cm pour 0.5 km



## LEGENDE

ZNIEFF 1  
ZNIEFF 2  
APB-RN  
SITE INSCRIT  
SITE CLASSE  
NATURA 2000  
ZPS

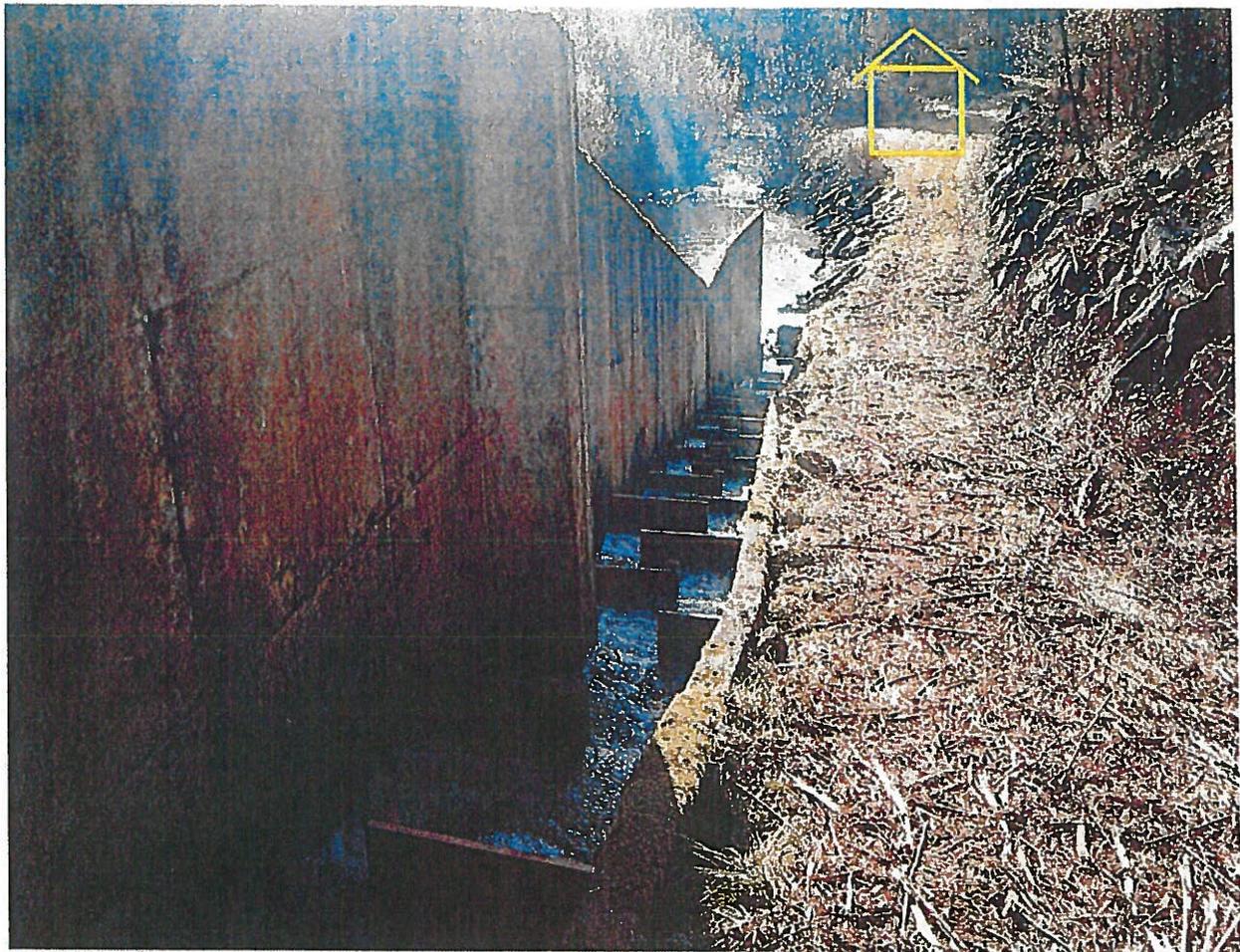


..... Limite de commune

Fond cartographique :

- BD Carto ®
- Scan 25 ®
- Copyright : © IGN -Paris -1999
- Autorisation n° 90-9068
- <http://www.ign.fr>





*Photographie n°1 : Vue aval vers l'emplacement prévisionnel du bâtiment de production – Aout 2016*



*Photographie n°2 : Vue vers la rive droite depuis la digue vers l'emplacement prévisionnel du bâtiment de production – Aout 2016*

